

## **Résumé: « Gezondheidsongelijkheid binnen de obesitaspandemie » - Suzannah D'HOOGHE**

*La pauvreté est un facteur aggravant de l'obésité : sa prise en charge tient d'une responsabilité sociale.*

*Alors qu'elle est souvent décrite comme une maladie de la richesse propre aux pays riches, l'obésité est souvent la conséquence d'une mauvaise nutrition, par un manque de nutriments sains dans les aliments consommés, combinée avec un manque d'exercice physique. En Europe, le faible statut socio-économique d'une personne est un facteur déterminant de la survenance de cette pathologie.*

*Cette contribution montre par de nombreux exemples que l'augmentation du taux de surpoids et d'obésité est aussi le résultat des changements dans l'environnement et dans notre mode de vie, fruits de changements sociaux et économiques indépendants de la volonté d'un individu.*

*Les personnes ayant un faible statut socio-économique sont davantage susceptibles d'être dépendantes de leur environnement immédiat parce qu'elles n'ont pas toujours les moyens d'utiliser leur environnement plus large et les services fournis (par exemple, parce qu'elles n'ont pas de voiture, ont des difficultés à marcher ou ont une mauvaise accessibilité par les transports en commun).*

*Ainsi, les résultats préliminaires d'une étude en cours entre Sciensano, la Vrije Universiteit Brussel et l'Université de Gand montrent les relations complexes de ce fléau contemporain avec les différents types d'environnement. L'accessibilité est un indicateur qui permet de jauger dans quelle mesure une offre est physiquement accessible (par exemple, une mauvaise accessibilité des infrastructures sportives ou des magasins d'alimentation saine via les transports en commun ou une circulation dangereuse pour la marche ou le vélo). Cet indicateur peut également montrer les contraintes de temps dues à des horaires de travail inflexibles ou à des responsabilités.*

*La protection de la santé est un droit fondamental inscrit dans la Constitution belge. Tout être humain a le droit d'être en meilleure santé physique et mentale possible parce qu'il fait partie de l'humanité, quelle que soit sa situation financière ou administrative. Appliqué au problème de l'obésité, cela signifie qu'en plus de l'accès à la santé et aux soins de santé, il faudrait aussi se focaliser sur la prévention et la promotion de la santé. Le droit à une vie saine peut donc être davantage ouvert à un droit à une alimentation saine et de qualité et à un droit à un exercice suffisant.*

*De plus en plus, il devient clair que l'environnement local influence également le comportement alimentaire et l'activité physique des personnes.*

*Cette contribution soutient, en conclusion, que le droit à une vie saine va de pair avec le droit à un environnement qui fait du choix sain le choix le plus facile et le moins onéreux.*